



MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 27 novembre 2015

Ordre du jour :	
1. Point financier	5. Fusion syndicats
2. Caution Réveillon – point locations	6. Elections
3. Indemnité recensement	7. Festivités
4. Encaissement remboursement assurance	8. Divers

L'an deux mille quinze et le 27 novembre

à 20h15 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick DESRUELLE

Étaient présents :

Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire,

Messieurs Michel MORIN, Pierre JOURNÉE et Hervé MONLEZUN, adjoints,

Mesdames et Messieurs Françoise TOUET, Béatrice COQUET, Danièle BARDIZVARTIAN & Marc METZGER.

Étaient absents (pouvoirs) : Monsieur Alain BAR & Madame DUPUIS (Marc METZGER).

Secrétaire de séance : Mme BARDIZVARTIAN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- . RPI,
- . Modification orthographe rue Clos Sanson
- . Exonération taxe aménagement sur abris de jardins
- . Règlement facture DERLY

1. Point financier :

Monsieur le Maire distribue aux conseillers copie des comptes de la commune.

Pour résumer, au 27 novembre 2015, les comptes se présentaient comme suit :

Section Fonctionnement :

Chapître	Budgété	Réalisé
011 charges à caractère général	227 359.58€	65 427.37€
012 charges de personnel	68 300.00€	43 910.89€
023 Virement investissement	12 952.38€	0€
042 opérations d'ordre	30 159.84€	16 243.65€
65 autres charges	51 078.81€	23 859.48€
66 charges financières	4 989.20€	4 295.54€
TOTAL DEPENSES		
FONCTIONNEMENT (A)	394 839.81€	-153 736.93€



Mairie de REILLY

Chapître	Budgété	Réalisé
002 excédent reporté	181 607.81€	0€
013 atténuation charges	415.00€	415.44€
70 produits des services	285.00€	1 672.00€
73 impôts et taxes	163 000.00€	186 945.58€
74 dotations et participations	25 733.00€	10 871.49€
75 autres produits	22 800.00€	23 710.65€
76 produits financiers	0.00€	0.99€
77 produits exceptionnels	999.00€	2 511.60€
TOTAL RECETTES		
FONCTIONNEMENT (B)	394 839.81€	+ 226 127.75€

SECTION FONCTIONNEMENT =

Total dépenses (A) : -153 736.93€

Total recettes (B) = +226 127.75€

Excédent reporté = + 181 607.81€

+ 253 998.63€ (provisoire au 26.11.2015)

Section investissement :

Chapître	Budgété	Réalisé
001 solde reporté	-126 289.99€	0.00€
040 opérations d'ordre	0.00€	0.00€
041 opérations patrimoniales	12 237.74€	12 237.74€
16 remboursement emprunts	13 000.21€	8 552.17€
20 immobilisations incorp.	35 320.00€	19 227.88€
21 immobilisations corporelles	81 280.00€	28 499.82€
TOTAL DEPENSES		
INVESTISSEMENT ©	268 127.94€	68 517.61€

Chapître	Budgété	Réalisé
001 solde reporté	0.00€	0.00€
021 virement section Fonct	12 952.38€	0.00€
040 opérations d'ordre	30 159.84€	16 243.65€
041 opérations patrimoniales	12 237.74€	12 237.74€
10 dotations	147 329.99€	147 808.79€
13 subventions	62 569.00€	44 560.00€
16 emprunts	2 788.99€	1 989.20€
TOTAL RECETTES		
INVESTISSEMENT (D)	268 127.94€	222 839.38€

SECTION INVESTISSEMENT =

Total dépenses (A) : - 68 517.61€

Total recettes (B) = +222 839.38€

Déficit reporté = ~ 126 289.99€

+ 28 031.78€ (provisoire au 26.11.2015)

Au 26 novembre 2015 :

. excédent de fonctionnement = 253 998.63€

. excédent d'investissement = 28 031.78€

Excédent au 26.11.2015 = 282 030.41€



[2. Location 5 rue du Réveillon : délibération 2015.040](#)

Monsieur le Maire indique que la locataire du 5 rue du Réveillon a déménagé le 30 octobre dernier et qu'elle a été remplacée 2 semaines plus tard par un couple avec un enfant.

Pour ce qui concerne le problème de facture d'eau (consommation de 434m³), il semblerait qu'elle soit due à des fuites constatées en 2014.

Compte tenu des problèmes rencontrés avec les factures d'eau et d'électricité, les membres du Conseil Municipal ont demandé qu'une étude soit faite pour une rénovation des installations des locations avec un compteur dédié aux consommations eau et électricité de chaque location.

Les membres du Conseil Municipal ont par ailleurs donné leur accord pour les points suivants concernant le 5 rue du Réveillon :

- . accord pour encaissement d'un chèque de caution de 550€ pour les nouveaux locataires
- . restitution de la caution de l'ancienne locataire avec déduction des impayés (TEOM + retards) dès lors que le constat aura été fait concernant la réparation de l'évacuation sous l'évier, le bon fonctionnement de l'éclairage dans la salle de bains et la preuve du ramonage de la cheminée ; soit 163.04€
- . règlement à la SCP Houmaire de la facture d'état des lieux pour un montant de 275.00€.

[3. Indemnité recensement : délibération 2015.041](#)

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en 2016.

Une inscription budgétaire d'un montant de 400€ nets sera faite sur le budget 2016.

[4. Encaissement remboursement assurance : délibération 2015.042](#)

Monsieur le Maire demande leur approbation aux membres du Conseil Municipal pour transmettre, pour encaissement sur le compte du trésor, un chèque de remboursement d'assurance de 402.03€.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

[5. Fusion syndicats :](#)

Monsieur le Maire indique que les communes ont été consultées à propos de la fusion des syndicats d'électricité SE60, Sézéo et Force Energie.

Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil.

[6. Elections :](#)

Le tableau définitif des membres du bureau de vote sera transmis par mail

[7. Festivités :](#)

Point à faire sur les participants à la fête. Cadeaux à réceptionner. Sapin à commander et livrer le 8 décembre au château.



Mairie de REILLY

8. RPI : délibération : 2015.043

Monsieur le Maire rappelle qu'un regroupement pédagogique existe actuellement sur les 4 villages (Chambors, Delincourt, Lattainville et Reilly).

Les services de l'éducation nationale et de l'état nous ont indiqué que ce regroupement doit évoluer.

Reilly a toujours préconisé, pour sa part, un rattachement, via une convention, aux écoles de Chaumont-en-Vexin.

Il n'en demeure pas moins que les 3 autres villages du regroupement sont actuellement dans l'expectative et sont à la recherche de solutions viables et pertinentes.

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal de Reilly valide par écrit les options prises par Reilly.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité que :

. les enfants de Reilly seront orientés sur les écoles de Chaumont-en-Vexin conformément à la convention établie,

. La date d'application sera fonction des décisions qui seront validées lors du prochain conseil syndical du SIVOM :

- ➔ Rentrée 2016 si l'aval du Sivom nous est communiqué avant le 20 décembre 2015,
- ➔ Rentrée 2017 au plus tard.

9. Modification orthographe rue Clos SaNson : délibération 2015.044

Une différence a été constatée dans la façon d'orthographier la rue du Clos SaNson :

- SaNson pour les impôts,
- SaMson pour la mairie.

Monsieur le Maire propose de valider l'orthographe soit SANSON. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Exonération taxe aménagement abris de jardin : délibération 2015.045

Monsieur le Maire rappelle qu'une taxe d'aménagement a déjà fait l'objet d'un vote conformément à l'article L331.9. Il propose de voter l'exonération de cette taxe pour ce qui concerne les abris de jardins, les colombiers et les pigeonniers à compter du 01.01.2016.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont donné leur accord à l'unanimité à cette proposition.

11. Dm – règlement plantations DERLY : délibération 2015.046

Monsieur le Maire propose de faire passer en investissement une facture concernant la fourniture de plantations destinées à la remise en forme du plan d'eau.

Il convient donc de passer la décision modificative suivante :

- Dimuntion de 3 700€ du compte 202 opération 30 (PLU)
- Augmentation de 3 700€ sur compte opération 25 (aménagement du plan d'eau).

Cette demande est acceptée à l'unanimité des votants.



Mairie de REILLY

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers